

Séance ordinaire du 26 juin 2017
Présidence : Jean-Charles Fresquet

Procès-verbal
Secrétaire : Guy de Viron

Ordre du jour

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Assermentation d'un nouveau conseiller**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017**
4. **Préavis No 04 : Rapport de la Municipalité sur la gestion 2016 :**
Réponses de la Municipalité au rapport de la commission de gestion
5. **Préavis No 05 : Comptes communaux de l'exercice 2016**
6. **Préavis No 06 : Chemin du Mottier – collecteurs et chaussée**
Mise en conformité du collecteur communal,
Réfection de la chaussée,
Mise aux normes de l'éclairage public
7. **Préavis No 07 : Collecteurs Millière :**
Mise en conformité des collecteurs communaux ;
8. **Postulat Müller-Achtari et consorts :**
« Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont sur Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne) »
9. **Postulat Maillard et consorts :**
« Pour une mobilité innovante dans la zone d'activités d'En Budron »
10. **Elections complémentaires commissions permanentes**
11. **Election d'un huissier communal**
12. **Elections du bureau du Conseil**
13. **Communication de la Municipalité**
14. **Communication du Président et du bureau du Conseil**
15. **Passation de pouvoirs**
16. **Propositions individuelles et divers**

La séance est ouverte à 20h15.

Suite à l'appel, 55 conseillers communaux sont présents.

Se sont excusés :

- *Mmes Ariane Annen-Devaud et Francine Etter ;*
- *MM Jean-Michel Hauswirth, Jean-Claude Amiguet, David Richard, Aydin Durmaz, Michel Chardonnens, Samy Sari Savas, Raffaele Spinello ;*
- *M Thierry Sciboz, démissionnaire.*

1. Approbation de l'ordre du jour

- *M Christophe Blanc* invite, à l'avenir, le Bureau du Conseil à alléger l'ordre du Jour pour mieux se concentrer sur le budget et le rapport de gestion. Il suggère également de déplacer l'ordre des postulats juste après la partie obligatoire, c'est-à-dire en position 10-11 en lieu et place de 8-9.

Avec 23 oui, 17 non et 12 abstentions, les modifications de l'ordre du jour sont acceptées.

2. Assermentation d'un nouveau conseiller

Le Président lit la lettre de démission du conseiller démissionnaire *M Thierry Sciboz* et informe que son remplacement fait appel au « vient ensuite » de son parti qui lui présente *M Marc Barraud* comme candidat. Cela donne lieu à une nouvelle assermentation.

Le nouveau conseiller est invité devant la tribune et l'assemblée priée de se lever.

Le Président lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

Le nouveau candidat est félicité et invité à prendre place de plein droit au sein de son groupe. Applaudissements nourris.

3. Approbation du PV du Conseil communal du 24.04.2017

- *Mme Christine Menétrey* aimerait apporter une petite correction à son texte en p7, comme suit :

Mme Christine Menétrey s'interroge sur la pertinence de la démarche. En effet, les conseillers, en prêtant serment, se sont déjà engagés à exercer leur fonction selon le principe de la bonne foi. De plus, ce registre va générer un travail conséquent et rallonger les séances du Conseil. C'est un règlement supplémentaire alors que son utilité n'est pas claire.

En lieu et place de :

Mme Christine Menétrey trouve la démarche pertinente mais génératrice d'un travail conséquent qui va rallonger les séances communales. C'est un règlement supplémentaire alors que sa finalité n'est pas claire.

Avec 5 abstentions, la modification proposée est acceptée.

À l'unanimité, le PV avec la modification mentionnée est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Préavis No 04 : Rapport de la Municipalité sur la gestion 2016 :

Réponses de la Municipalité au rapport de la commission de gestion

La procédure habituelle consiste à ne lire que les têtes de chapitres en faisant le lien avec les réponses éventuelles de la Municipalité. Le Président rappelle les dispositions réglementaires qui stipulent que lorsque la parole n'est pas demandée les réponses formulées par la Municipalité sont admises. La parole n'étant pas demandée, la discussion de détails est ouverte.

PV de la séance du Conseil Communal du 26 juin 2017

- *M Bertrand Martinelli* remarque qu'il n'y a pas de réponse concernant le point 2.2 des Ressources Humaines.
- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* répond qu'il en a pris note.
- *Mme Monica Roulin* estime que l'équivalent du temps plein au niveau de l'effectif du personnel au service communal devrait être de 4,4 en lieu et place de 3,4.
- *Le Président* approuve le chiffre de 3,4 car il y a eu une démission au 31.07.2016 et l'effectif est établi pour le 31.12.2017.
- *Mme Isabel Taher Selles* souhaite que soit précisé « le grand nombre de prestations accessoires », c'est-à-dire une liste plus détaillée des activités ponctuelles et celles qui font partie du cahier des charges des collaborateurs de la voirie.
- *M le municipal Michel Odier* répond que les tâches principales concernent l'entretien et la maintenance du réseau routier et des collecteurs/ruisseaux. Toutes les autres activités sont considérées comme accessoires.
- *Mme Isabel Taher Selles* souhaite une précision sur le type de stratégie communale pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public. Y a-t-il une vision globale ou un projet quartier par quartier ?
- *M le municipal Michel Odier* répond que l'étude se fait par quartier ; qu'un nouveau quartier aura un éclairage adapté au goût du jour et que, dans tous les cas, le remplacement des anciens lampadaires sera privilégié par la pose de lampadaires plus modernes et plus écologiques.
- *Mme Laurence Muller Achtari* rappelle qu'un rapport sur le bruit routier avait été demandé en décembre 2016. Or, la conformité avec les exigences de l'OPB entraînerait des subventions fédérales qui courent jusqu'en 2018. La Municipalité n'a pas répondu sur ce point.
- *M le municipal Christian Menétrey* répond que Le Mont est la seule commune qui a un rapport définitif sur le bruit routier ; que les subventions n'ont pas été demandées et qu'elles sont octroyées sur présentation de facture ; que cela risque d'être reporté à l'horizon de 2020- 2022.
- *M Philippe Hayward* souligne une demande restée sans réponse au niveau de l'analyse des chiffres et données, insertion d'un commentaire et ajout d'un graphique plus explicite. La Municipalité pourrait y adjoindre une pyramide des âges.
- *M le municipal Jacques Marchand* imagine que cela pourrait faire partie du prochain rapport dans la rubrique traitant de l'évolution de la population montaine.
- *M Philippe Hayward* souhaite que soit précisées les actions entreprises suite au cours en matière de prévention.
- *M le municipal Jacques Marchand* précise que cette formation continue est une formation de terrain qui a été enseignée dans le cadre de la sécurité des chantiers et des trajets scolaires.
- *M Philippe Hayward* aimerait une réponse au point 5.11 sur le très grand nombre de réunions dont il sera fait mention dans le prochain rapport.
- *M le municipal Jacques Marchand* en prend acte et fournira un détail dans le prochain rapport.
- *M Olivier Maggioni* précise que l'OCC s'appelle désormais l'OVAM, l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie.
- *M Marc Maillard* signale que dans son quartier de Pré-Marin il y a toute une série de frênes malades et s'inquiète de savoir s'il y en a beaucoup d'autres sur le territoire de la commune.
- *M le municipal Michel Amaudruz* déclare que la maladie du frêne est connue sous le nom de chalarose (branche grise et cassante). Le service communal compétent en la matière repère les arbres malades le long de la voirie et prend les mesures adéquates pour leur abattage si cela est requis. Mais, en l'état actuel, il n'a pas de précision sur l'étendue territoriale de cette maladie.
- *M Richard Nicole* relève une inégalité de traitement dans le domaine de l'enfance justifiée par des relations historiques et souhaite des éclaircissements.
- *M le municipal Philippe Somsy* rappelle que le Jardin d'enfant des « Mille Pattes » a subi un déménagement forcé durant lequel des liens avec la commune se sont créés et un soutien pour pallier à cette situation brutale. Un autre jardin d'enfant a aussi bénéficié du même traitement de faveur de la part de la commune par souci d'égalité de traitement. Des conventions sont en cours

de négociation dont une copie sera transmise à la commission de gestion.

- *M Jean-Pierre Muller* fait remarquer que la commission de gestion n'a pas fait de recommandation pour l'approbation du présent préavis. La commission, à l'unanimité, invite le Conseil à remercier l'exécutif et l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli durant l'année 2016 et à accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2016 tel que présenté compte tenu des remarques de la CoGest et des réponses rapportées. En complément, la commission reste attentive à l'évolution des réponses à venir de la Municipalité.

Avec 1 abstention et sans avis contraire, le **Préavis n° 4**, rapport de la municipalité sur la gestion 2016, est accepté tel que présenté.

5. Préavis No 05 : Comptes communaux de l'exercice 2016

M le syndic Jean-Pierre Sueur vient lire à la tribune l'allocation figurant en couverture du dernier « 4 Coins du Mont » et propose d'accepter les comptes tels que proposés par la municipalité dans le préavis.

Le Président propose d'adopter la même procédure que pour la lecture du budget en décembre.

- *M Michel Ravessoud* s'interroge sur les termes d'endettement brut et net par habitant.
- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* répond que l'endettement brut correspond à la dette globale divisée par le nombre d'habitants et l'endettement net correspond à la dette globale divisée par le nombre d'habitants moins les liquidités à disposition.
- *M Olivier Maggioni* détaille la catégorie des déchets de voirie qui résultent du nettoyage des voies de circulation, les poubelles publiques et les déchets sauvages et qui pourraient être isolés des comptes pour permettre ainsi de défalquer légalement 30% de la taxe.
- *M le municipal Michel Odier* mentionne le chapitre 430 et le point 31.42 qui stipule que ces coûts sont destinés à l'entretien du réseau routier et n'ont rien à voir avec les ordures, déchets, taxes.
- *M Philippe Hayward* souhaiterait une explication sur l'attribution de la somme CHF 1'126'000.-.
- *M le municipal Michel Odier* admet qu'il est difficile de budgétiser les taxes de raccordement. Cette écriture correspond en fait à une provision au vu des frais supplémentaires que va générer le traitement des micropolluants de la nouvelle STEP. Les coûts d'exploitation vont faire passer le coût actuel du m3 d'eau de 90 ct à CHF 1.90 avant de redescendre par la suite. C'est donc une anticipation budgétaire.
- *M Olivier Maggioni* relève que 142 personnes sont exemptes de taxes forfaitaires des déchets. Qui donc prend en charge les sacs subventionnés ? Qu'en est-il des taxes forfaitaires abandonnées ?
- *M le municipal Jacques Marchand* rappelle que la commune paye les sacs-poubelle. Cette subvention est une aide de la commune aux personnes désignées dans les commentaires 1.13 (incontinence). Les taxes qui ne sont pas encaissées se retrouvent au point 450 42-43 (p. 32).
- *M le municipal Michel Amaudruz* Toutes les aides sociales qui sont faites dans les différents comptes ne sont pas au détriment des comptes déchets. Ces montants figurent dans les comptes déchets mais c'est le compte social qui les prend en charge ; ce qui permet de ne pas augmenter la taxe déchets.
- *M Christophe Blanc* remarque que le capital du fond Sermant a augmenté de CHF 10'000.- sur deux ans et souhaite en connaître la raison.
- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* stipule que le produit du fond Sermant est utilisé selon le règlement le concernant. Chaque année, il s'agit de le dépenser judicieusement parce que cela se solde par un capital à utiliser.
- *M Christophe Blanc* a remarqué que pour l'année 2016, il restait un solde de CHF 5'000.- et voudrait en connaître la justification.

- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* confirme qu'il n'y pas eu assez de demande, c'est pourquoi il reste ce solde.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Avec 3 abstentions, le **préavis n°5** de la municipalité, les comptes communaux de l'exercice 2016, tel que présenté est **accepté**.

6. Préavis N° 06 : Chemin du Mottier – collecteurs et chaussée ; Mise en conformité du collecteur communal, Réfection de la chaussée, Mise aux normes de l'éclairage public

- *M Karin Mazouni, suppléant du rapporteur excusé*, vient lire le rapport de la commission à la tribune

Il n'y a pas d'amendement demandé de la part des commissions ad hoc et des finances.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Sans abstention et sans avis contraire, le **Préavis n°6** tel que présenté est **accepté**.

7. Préavis No 07 : Collecteurs Millière : Mise en conformité des collecteurs communaux

- *M Karin Mazouni, suppléant du rapporteur excusé*, vient lire le rapport de la commission ad hoc à la tribune.

Il n'y a pas d'amendement demandé de la part des commissions ad hoc et des finances à ce préavis.

- *M Marc Maillard* a deux questions : - la première concerne le type de bassin de rétention préconisé à l'instar de celui de Champs Meuniers ;
- la deuxième concerne la sortie de ce bassin de rétention.
- *M le municipal Michel Odier* répond que c'est un bassin à ciel ouvert du même type que celui de Champs Meuniers et, qu'à la sortie, il y bien un tuyau de vidange pour évacuer les eaux.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Sans abstention et sans avis contraire, le **Préavis n°7** tel que présenté est **accepté**.

8. Elections complémentaires dans les commissions permanentes

Plusieurs lettres de démission ont été transmises au Président. Il faut donc élire de nouveaux candidats pour que les commissions puissent continuer à fonctionner. Le Président rappelle le principe de la répartition des postes au sein d'une commission permanente tel que décidé en avril 2016.

M Guy Corbaz étant démissionnaire de la **CoFin**, *M Stephan Leoni* propose *Mme Elisabeth Corbaz* qui accepte sa nomination. Il est alors constaté que le nombre de candidats égale le nombre de sièges à pourvoir. L'élection est tacite et la candidate dûment félicitée.

Mme Laurence Müller-Achtari et de *M Michel Ravessoud* étant démissionnaires à la commission consultative d'urbanisme (**CCU**), *Mme Laurence Müller-Achtari* propose la candidature de *Mme Virginie Dorthe* et *M Stephan Leoni*, celle de *M Alain Chabloz*. Il est alors constaté que le nombre de candidats égale le nombre de sièges à pourvoir. L'élection est tacite et les candidats dûment félicités.

La parole est ensuite donnée à la vice-présidence, *Mme Marie-Dominique Grobety*.

MM Thierry Sciboz et *Bertrand Martinelli* étant démissionnaires à la commission de gestion (**CoGest**), *M Karim Mazouni* propose la candidature de *Mme Yolanda Müller-Chabloz* et *M Daniel Besson*, celle

de *M Jean-Charles Fresquet*. Il est alors constaté que le nombre de candidats égale le nombre de sièges à pourvoir. L'élection est tacite et les candidats dûment félicités.

9. Election d'un huissier communal

M Thomas Stringani ayant démissionné de son poste d'huissier, les recherches ont abouti à trouver la candidate idéale : *Mme Nathalie Penso*, célibataire, employée de commerce, formation dans les ressources humaines, indépendante ; elle exerce en tant que conseillère en management et organisation. Motivée à donner de son temps pour la vie communale, elle imagine, à juste titre, que son poste d'huissière lui permettra de mieux s'intégrer dans le tissu communal et d'y développer des contacts avec ses concitoyens.

La postulante est priée de se lever pour se présenter à l'assemblée. Elle accepte sa candidature.

Suite au vote, sans abstention et sans avis contraire, *Mme Nathalie Penso* est élue au poste d'huissière communale et dûment félicitée. La nouvelle huissière communale est invitée devant la tribune pour son assermentation et l'assemblée priée de se lever.

Le Président lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

Le Président félicite la nouvelle huissière communale et lui souhaite la pleine satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches au service de la population montaine. Applaudissements nourris.

10. Elections du bureau du Conseil

Conformément à son règlement, le Bureau du Conseil est rééligible après chaque année de législature.

Pour le poste du **Président**, *M Antoine Chamot* propose la candidature de *Marie-Dominique Grobéty* qui a œuvré durant 4 présidences au sein du Conseil communal et de son bureau. Sans autre proposition et, après acceptation de sa candidature, *Mme Marie-Dominique Grobéty* est élue tacitement (a12, &12) à son nouveau poste de Présidente du Conseil communal pour la deuxième année de législature (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018). Elle est dûment félicitée et chaleureusement applaudie.

- *M Karim Mazouni* tient à souligner que le Conseil a désormais SA première femme-présidente ! Preuve que les temps changent !

Même procédure pour pourvoir les postes de **vice-présidence**.

M Karim Mazouni propose la candidature de *Mme Catherine Roulet* comme 1^{ère} vice-présidente.

Sans autre proposition et, après acceptation de sa candidature, *Mme Catherine Roulet* est élue tacitement (a12, &12) à son nouveau poste de 1^{ère} vice-présidente du Conseil communal pour la deuxième année de législature (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018). Elle est dûment félicitée et chaleureusement applaudie.

M Marc Maillard propose la candidature de *Mme Claudine Testaz-Rouiller* comme 2^{ème} vice-présidente. Sans autre proposition et, après acceptation de sa candidature, *Mme Claudine Testaz-Rouiller* est élue tacitement (a12, &12) à son nouveau poste de 2^{ème} vice-présidente du Conseil communal pour la deuxième année de législature (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018). Elle est dûment félicitée et chaleureusement applaudie.

- *M Daniel Besson* tient à souligner que le Conseil a désormais trois femmes à la tête de sa présidence en plus de la nouvelle huissière communale !

Pour les postes de **scrutateurs** :

Les candidatures de *Mme Valérie Moreno* et *M Christian Christeller* sont proposées pour être reconduites. Sans autre proposition et, après acceptation de leur candidature, *Mme Valérie Moreno*

et *M Christian Christeller* sont élus tacitement (al2, &12) à leur poste de scrutateurs du Bureau du Conseil communal pour la deuxième année de législature (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018). Ils sont dûment félicités et chaleureusement applaudis.

Pour les postes de **scrutateurs suppléants** :

Les candidatures de *Mme Barbara Rochat* (reconduite) et de *M Nicolas Mojon* sont proposées. Sans autre proposition et, après acceptation de leur candidature, *Mme Barbara Rochat* et *M Nicolas Mojon* sont élus tacitement (al2, &12) à leur poste de scrutateurs suppléants du Bureau du Conseil communal pour la deuxième année de législature (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018). Ils sont dûment félicités et chaleureusement applaudis.

11. Postulat Müller-Achtari et consorts : « Pour une prise en charge coordonnée et harmonisée des déchets dans les quartiers du Bugnon (Le Mont sur Lausanne) et celui de Maillefer (Lausanne) »

Mme Laurence Müller-Achtari vient lire son rapport à la tribune.

- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* affirme que la municipalité va étudier ce postulat avant de donner sa réponse.

Le Président estime que cette démarche est pertinente vu le côté ubuesque de la situation pour la personne qui doit traverser les limites communales pour déposer ses déchets. Une meilleure efficacité dans la prise en charge des déchets doit être proposée aux habitants de ces quartiers.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

À l'unanimité, le **Postulat Müller-Achtari et consorts** est pris en compte immédiatement et renvoyé à la municipalité.

12. Postulat Maillard et consorts : « Pour une mobilité innovante dans la zone d'activités d'En Budron »

M Marc Maillard vient lire son rapport à la tribune.

- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* affirme que la municipalité va étudier ce postulat avant de donner sa réponse.

Le Président encourage à poursuivre dans cette voie et à ne pas faire l'économie d'une étude et d'un débat ; ce n'est pas la première fois que la municipalité se penche sur le thème de la mobilité sur son territoire.

- *M Stephan Leoni* se demande si ce postulat est justifié étant donné que ce sujet est déjà traité en commission par la Société 2'000 Watts et que l'étude de la mobilité est appelée à se développer.
- *M Marc Maillard* estime que le Conseil n'a pas reçu beaucoup d'information de la part de la Commission 2'000 Watts ; c'est la raison de ce postulat.
- *M Karim Mazouni* souhaite avoir plus d'informations sur les projets de mobilité en cours dans la commune.
- *M le municipal Christian Menétrey* répond qu'un projet a débuté en 2016 avec la société industrielle et commerciale de l'Est lausannois. Le projet progresse. Sur les 150 entreprises de la zone industrielle, 50 d'entre elles ont répondu au questionnaire et sont intéressées à aller plus loin pour une meilleure mobilité. Tout sera mis en avant pour que les 2 projets existants soient mis ensemble. Des entreprises seront reçues d'ici ce mercredi pour voir la suite à donner à cette

procédure.

- *M Karim Mazouni demande s'il y a d'autres solutions qui ont été envisagées, c'est-à-dire autre que les navettes autonomes.*
- *M le municipal Christian Menétréy répond que c'est le tout début et que des analyses seront ouvertes à ce niveau-là. Une entreprise sera mandatée pour gérer ce projet.*

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Avec cinq avis contraires et sans abstention, le **Postulat Maillard et consorts** est pris en compte immédiatement et renvoyé à la municipalité.

13. Communication de la Municipalité

- *M le syndic Jean-Pierre Sueur annonce :*
 - *l'engagement, en date du 03 juillet, de M Yvan von Arx au poste de chef du Service de la jeunesse et des loisirs. Il exercera son activité à 60%. Ce nouveau service sera intégré au dicastère « Instruction publique et affaires culturelles ».*
 - M Yvan von Arx sera en charge de développer et assurer le suivi d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse ; soutenir le municipal dans le déploiement d'activités parascolaires en lien avec la législation et suivre les évolutions et enjeux du domaine ; développer des activités culturelles sur le territoire de la commune.*
 - *la réponse de Swisscom au sujet des débits Internet (voir annexe au PV).*
- *M le municipal Christian Menétréy revient sur les travaux prévus à l'UAPE de la Paix du Soir. Suite à la procédure du 28 mai, il y a eu une opposition valable (21 juin) qui retarde la réponse de la Municipalité. Toutefois, M le syndic Jean-Pierre Sueur s'est rendu auprès des opposants pour trouver des solutions, malheureusement refusées. Ce matin encore, la municipalité a attendu en vain les opposants pour une nouvelle rencontre au sujet de la levée de l'opposition. Personne ne s'est présenté à la séance. En attendant l'avis de la CAMAC pour prendre position, les machines de chantier sont arrivées. Les opposants ont 100 jours pour faire appel. La municipalité a déjà assuré ses arrières si cela se passait avec des avocats en présence des propriétaires. Les porte-à-cabines seront livrées le 27 juillet. Tout sera fait dans les règles de l'art. Tout fonctionnera à la rentrée.*
- *M le municipal Jacques Marchand évoque les recherches effectuées pour sécuriser les enfants sur le chemin de l'école. Au final, quatre personnes se sont présentées comme patrouilleurs scolaires. L'une a dû se désister pour raison de santé. Il y aura donc trois patrouilleurs scolaires supplémentaires à la rentrée. Ils auront droit à une formation.*
- *Mme Nadège Longchamp souhaite avoir une précision sur la date exacte à laquelle les opposants aux travaux de l'UAPE de la Paix du Soir peuvent faire recours.*
- *M le municipal Christian Menétréy confirme la date du 15 juillet pour les travaux de terrassement qui recevront les **Portakabin**. Celle du 15 août est la date butoir pour faire recours au Tribunal cantonal.*

14. Communication du Président et du bureau du Conseil

- La journée de dépouillement du deuxième tour des élections cantonales et la votation fédérale sur la stratégie 2050 s'est déroulée avec satisfaction. Que tous les intervenants en soient chaleureusement remerciés.
- Comme demandé, une carte de vœu de rétablissement à l'intention de l'ancien huissier est à disposition sur le coin de la table du secrétaire pour signature des conseillers qui le désirent.

15. Passation de pouvoirs

M le Président rappelle les devoirs de la fonction de président et transmet symboliquement le sceau du Conseil ainsi que la clé de la salle du Conseil à la future présidente.

Mme Marie-Dominique Grobéty vient lire son allocution à la tribune (*voir en annexe*).

M le Président vient à son tour à la tribune pour lire son allocution de fin de mandat et remercier tout le Conseil pour son engagement durant cette année de législature (*voir en annexe*).

16. Propositions individuelles et divers.

- *M Christophe Blanc* s'adresse à la municipalité au sujet de la surcharge de trafic aux heures de pointe sur les axes tels que celui de la Route de la Blécherette qui est régulièrement congestionné. Est-il possible d'intervenir au niveau de la gendarmerie pour améliorer le système de feux avant l'autoroute ?
- *M le municipal Jacques Marchand* reconnaît que c'est un problème difficile à gérer. Un projet de l'OFROU se concrétisera peut-être avant l'an 2020/2023 avec de nouvelles entrées et sorties de l'autoroute. Tout est une question de priorité accordée à certains axes plutôt qu'à d'autres.
- *Mme Laurence Muller Achtari* tient à informer le Conseil sur les activités de la CCU durant ces 6 derniers mois. Active dès le 09 janvier, elle a pleinement joué son rôle d'appui et de relais pour les projets la Municipalité : Collège du Rionzi, SDNL, développement du centre du Mont, besoins en salle polyvalente avec un rapport déposé sur le bureau du municipal en charge du dossier dès le lendemain de la séance du Conseil, une liste de sujets prioritaires à débattre pour la suite au sein de la CCU.
- *M Sébastien Gremion* souhaite un éclaircissement sur le Collège du Rionzi notamment s'il y a des retards dans le planning.
- *M le municipal Guex* précise que l'enquête est en cours et qu'il n'y a pas de retard.

Le contre-appel confirme la présence de *Mme Nadège Longchamp*.

La séance est levée à 22h56.

Le Mont, le 06 juillet 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :


Jean-Charles Fresquet

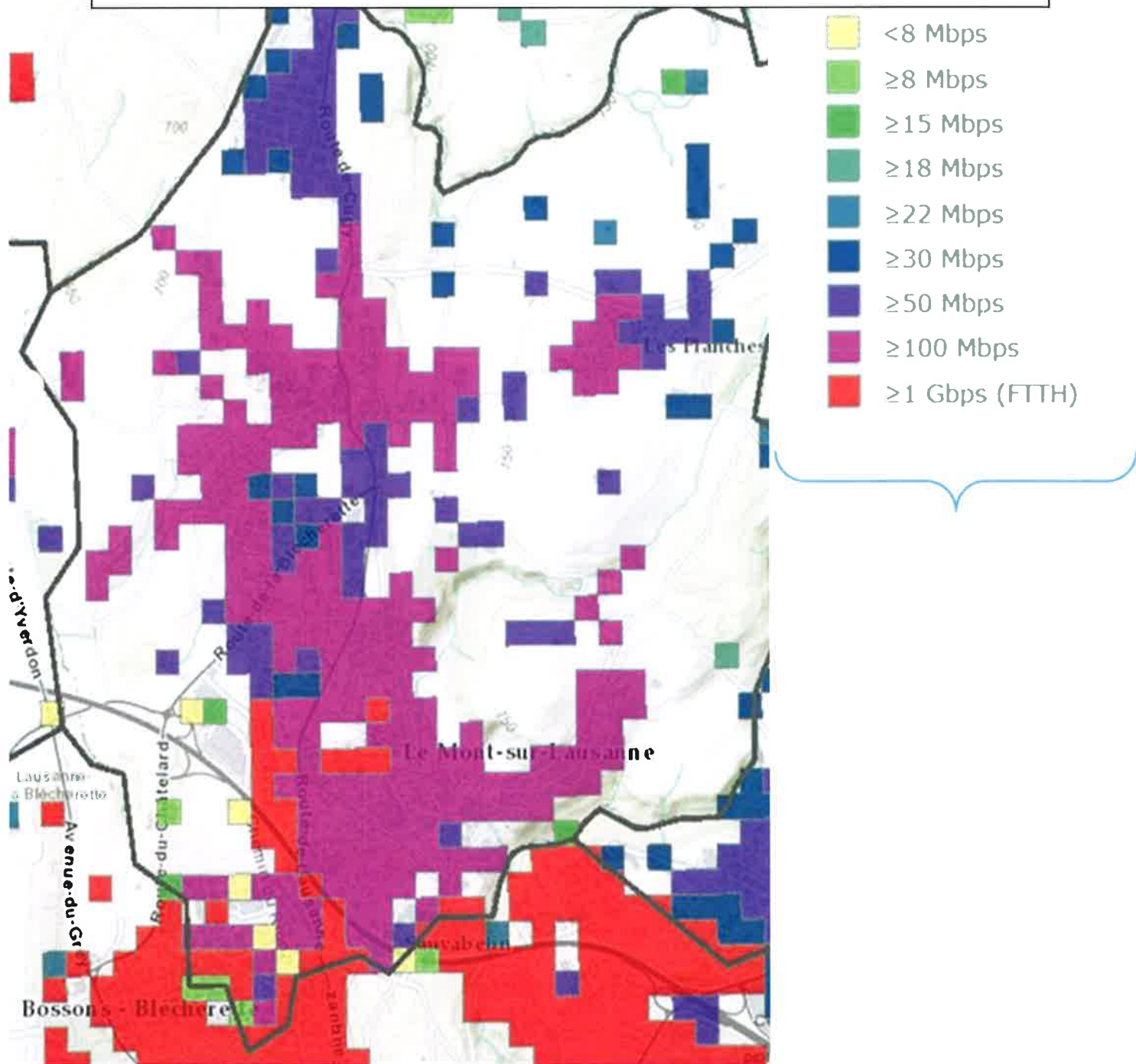
Le secrétaire :


Guy de Viron



The seal of the Communal Council of Le Mont is circular, featuring a central coat of arms with a crown and a shield. The text 'CONSEIL COMMUNAL' is at the top and 'DU MONT' is at the bottom. A small star is on the left side of the seal.

Réponse à la question de M. le Conseiller Christophe Blanc concernant le réseau à large bande sur le territoire communal



Selon Swisscom, la Commune a été équipée des technologies ultra-haut débit entre 2014 et 2016.

La couverture en bande passante à disposition sur le réseau Swisscom est de très bonne qualité et le 79% des ménages peuvent compter sur une bande passante supérieure à 80 Mbps. D'autre part, le 18% des ménages est raccordé en fibre optique jusqu'à l'appartement.

Le schéma synthétique ci-dessus en donne un aperçu général.

Jean-Pierre Sueur, syndic

ALLOCUTION DU PRESIDENT EN CHARGE

Monsieur Le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

J'arrive maintenant au terme de cette année de mandat en tant que Président et le moins qu'on puisse dire, c'est que cette année a été intense. Même si j'avais été dûment informé par mon prédécesseur, Wouaw, quelle année et que de premières !

En voici quelques-unes, sans ordre précis :

Première année de la nouvelle législature après l'élection à la proportionnelle.

Première demande de vote à l'appel nominal

Premier refus de l'arrêté d'imposition en octobre dernier

Premier relèvement du plafond d'endettement contre la proposition de la municipalité

Première constitution d'une nouvelle commission permanente

Première élection d'une huissière communale

Sans oublier le nombre important des postulats, du moins en comparaison aux années précédentes, etc, etc...

A tout le moins, on peut dire que vous avez été actifs et concernés par votre engagement et je vous en félicite. C'est bien ce que les personnes qui nous ont élues attendaient de nous.

A toutes ces nouveautés, pour salutaires qu'elles pouvaient être, j'é mets un petit bémol et si le côté partisan qu'à pris notre Conseil n'échappe plus à personne, je pense qu'il faut que nous trouvions encore mieux les chemins pour travailler ensemble et non pas les uns contre les autres. Si aujourd'hui l'atmosphère s'est un peu détendue, nos débuts et nos débats ont été nettement plus tranchés, voire teintés d'un certain antagonisme. Etant de nature plutôt optimiste, je préfère garder en mémoire que ces « petites animosités » ne sont que des maladies de jeunesse de notre nouveau système et comme il faut bien que jeunesse se fasse, je suis confiant que nous saurons rapidement atteindre l'âge adulte. Le respect que nous avons su conserver les uns envers les autres dans nos débats en est le meilleur gage.

De mon côté, il ne m'appartient pas de tirer un bilan de cette année, ou alors à titre purement personnel, mais j'avais promis un engagement total, j'avais promis que je serai le Président de tout le conseil et que j'écouterai les demandes de tous sans distinction. Humblement, j'espère avoir été digne de

vosre confiance et que vous partagez mon sentiment d'avoir tenu mon engagement.

J'aimerais maintenant adresser des remerciements. Tout d'abord à notre syndic et à nos municipaux, qui ont, en toutes circonstances, prêter une oreille attentive à mes demandes. A notre administration communale, et particulièrement au secrétaire municipal, véritable cheville ouvrière entre la présidence du conseil et les services communaux. Aux membres du bureau du conseil, qui ont tous mis leur meilleur engagement à accomplir les tâches qui nous étaient confiées, avec un merci particulier au secrétaire du conseil, qui non content de devoir apprendre toutes les procédures, m'a supporté ces 12 derniers mois et m'a soutenu sans réserve, et enfin, last but not least, à vous tous, Mesdames et Messieurs, pour avoir accepté de suivre mes directives, malgré certains petits moments d'hésitation.

Le renouvellement du conseil a été important, vous vous êtes familiarisés avec les rites d'un organe délibérant et nous avons commencé à nous apprivoisés pour ne mettre en avant que « le bien être et le bien-vivre ensemble au service de notre commune ». Votre mérite n'en est que plus grand.

A Madame la Présidente Elue, tout en l'assurant de mon soutien si elle le désire, j'adresse mes meilleurs vœux pour une belle année présidentielle et je vous souhaite, vous qui serez la 1^{ère} dame 1^{ère} citoyenne de notre commune, de trouver autant de satisfactions que j'en ai eues durant mon mandat.

Tout en me réjouissant de retrouver la Parole et de pouvoir m'asseoir avec vous dans ce plénum, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Jean-Charles Fresquet
Président du Conseil Communal
du Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 juin 2017

Discours CC de MDG du 26 juin 3017

Merci encore Jean-Charles pour ton engagement en tant que Président, merci d'avoir ouvert le chemin en cette 1^{ère} année de législature au système proportionnel.

Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues,

En premier lieu je voudrais, sincèrement, vous remercier toutes et tous, pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant Présidente du Conseil Communal, pour cette 2ème année de législature.

Je me sens particulièrement fière et honorée d'avoir le privilège d'être la 1^{ère} représentante féminine à la présidence du Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne.

Le 17 mai dernier, un article paraissait dans 24H sur la proportion des femmes dans les parlements cantonaux. J'ai constaté que dans notre canton comme au Conseil National, seul 33% de femmes siègent en 2017. Nous avons encore des efforts à faire pour parvenir à la parité et égaler notre Conseil d'Etat !

Alors mobilisons-nous pour nos concitoyennes et concitoyens, dans la douceur et le respect de chacune et de chacun, afin que tous bénéficient d'un Conseil équilibré et varié. Reconnaissons enfin que les compétences féminines, sont égales à celles des hommes et elles nous aideront à faire évoluer notre commune dans toute sa complexité. Souhaitons que l'exécutif du Mont-sur-Lausanne suivra, très prochainement, notre Conseil d'Etat !?

Je serai à l'écoute de toutes et tous, je m'engage à vous respecter quelles que soient vos idées, d'exécuter ma tâche de Présidente dans le respect des lois, avec rigueur, intelligence et humour !

Je mettrai tout en œuvre pour que chacune et chacun, même les moins loquaces, puissent exprimer leurs avis pour faire évoluer positivement cette magnifique commune entre ville et campagne.

La fonction de Présidente représente aussi une occasion exceptionnelle d'aller à la rencontre de nos sociétés locales, de nos habitantes/habitants, de prêter attention à celles et ceux qui n'ont pas toujours l'opportunité d'exprimer leurs préoccupations et leurs souhaits.

C'est dans cet état d'esprit que j'envisage d'assumer ma fonction. Encore merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre collaboration !

Marie-Dominique Grobéty

Au Conseil communal du 26 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je serai très brève intervenant à la suite de cette longue séance.

La CCU a été nommée par le Conseil en décembre dernier et instaurée le premier jour de la rentrée, soit le 9 janvier 2017. Depuis lors, je puis dire qu'elle a joué son rôle d'appui au processus d'adoption de préavis municipal avec l'objet du Collège du Rionzi. Il faut relever que les Municipaux en charge de l'urbanisme et des bâtiments se sont spécialement prêtés au jeu ne ménageant ni leur temps ni leurs efforts pour nous expliquer tous les enjeux et répondant à nos questions de vision urbanistique sans retenue. Les membres de la CCU ont joué les relais au sein de leurs partis et l'adoption à la quasi unanimité de cet objet de plus de 15 millions au conseil fait plutôt office de fait rare !

Le rôle de la commission d'urbanisme, je le rappelle, n'est ni de se substituer à la commission de gestion en voulant revenir sur des faits passés (par ex 3 danseuses), ni aux commissions ad hoc futures qui traiteront spécifiquement de ces sujets (certains commissaires seront probablement délégués par leur parti à cet effet). Il s'agit pour elle de se concentrer sur la planification des infrastructures et la vision globale du développement de la Commune dans une perspective urbanistique.

A ce titre, le 7 mars dernier, M. Christian Ménètrety chargeait la CCU de l'étude des besoins en matière de salle polyvalente. Nous avons largement investi ce sujet et sommes heureux de pouvoir délivrer un rapport complet dès demain. Rapport à l'intention de notre Municipal, et rapport consultatif, ceci ne représente que notre humble avis, M. Christian Ménètrety étant libre de s'en inspirer ou pas !

Pendant ce printemps, la CCU s'est aussi formée à certains sujets qu'elle a estimée être importants, soit le SDNL 15 mars, merci à M. le Syndic d'avoir fait venir le grand spécialiste en la matière, M. Andreatis, chef de projet pour nous éclairer et finalement nous nous sommes intéressés au développement du centre du Mont Praz-Prévot (28 mars).

Nous avons également établi une liste de sujets prioritaires à l'étude pour un avenir proche que sont Praz-Prévot partie publique, zones à 30, suivi du collège du Rionzi.

Laurence Muller Achtari/juin 2017